



**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHÅNDBALL**

**ANNUAIRE
2021-2022**

Guide des compétitions

COMITÉ PARIS
FFHÅNDBALL

**COMITÉ SEINE
ET MARNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
YVELINES**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
ESSONNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
HAUTS
DE SEINE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ SEINE
SAINT DENIS**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ VAL
DE MARNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
VAL D'OISE**
FFHÅNDBALL



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



INTRODUCTION	p. 3
TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	p. 4
TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS	p. 4
1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL	p. 4
2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE	p. 7
3 HORAIRE DES RENCONTRES	p. 7
4 ÉQUIPES RÉSERVES	p. 8
TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES	p. 9
5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES	p. 9
6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS	p. 9
7 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS MASCULINS	p. 11
7.1 Pré-nationale	p. 11
7.2 Excellence	p. 12
7.3 Honneur	p. 13
7.4 Grille des montées et descentes – championnats masculins	p. 14
8 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS FÉMININS	p. 16
8.1 N3 Régionale	p. 16
8.2 Pré-nationale	p. 17
8.3 Excellence	p. 18
8.4 Grille des montées et descentes – championnats féminins	p. 19
9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS	p. 21
TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES	p. 22
10 FORFAIT	p. 22
11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT	p. 22
12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX	p. 22
13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON 2022-2023	p. 22
14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININES DE LA SAISON 2022-2023	p. 23
15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS 2021-2022	p. 24
16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES 2021-2022	p. 26
17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 16 ANS MASCULINS 2021-2022	p. 28
18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 16 ANS FÉMININES 2021-2022	p. 30
19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 14 ANS MASCULINS & FÉMININES 2021-2022	p. 32
TITRE 5 – COUPE DE LA LIGUE – RÈGLEMENT PARTICULIER	p. 34
20 LA COUPE DE LA LIGUE	p. 34
21 RÈGLE DE PARTICIPATION	p. 34
22 CONCLUSION	p. 34
23 ARBITRAGE	p. 34
24 DURÉE DES RENCONTRES	p. 34
25 FDME	p. 34
26 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE	p. 34
27 VAINQUEURS DE COUPE	p. 34
28 FORFAIT	p. 34
TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS	p. 35
29 CALENDRIER MASCULIN	p. 35
30 CALENDRIER FÉMININ	p. 36
TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS	p. 37

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou confirmé, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans *fair-play*

Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner, c'est bien ! Gagner à tout prix, c'est moche !

Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant <i>fair-play</i> Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité
--	---	--	---	--	---	---

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1^{er} : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

PRÉAMBULE

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL

36 Catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2021-2022 (aménagement exceptionnel)

- Masculins : moins de 14, moins de 16 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 14, moins de 16 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2004 et avant	2005 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2004 et avant	2005 et 2006 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2004, 2005, (2006)	2007 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball ou l'article 36.2.5 des RP IDF)
moins de 16 ans masculins & féminines	2006, 2007, (2008)	Aucun
moins de 14 ans masculins & féminines	2008, 2009, (2010)	Aucun

36.2.4 Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu **sauf** sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Une fois l'accord donné et après un match joué en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu **sauf** sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

36 catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2022-2023 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2005 et avant	2006 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2005 et avant	2006 et 2007 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2005, 2006, 2007	2008 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball ou l'article 36.2.5 des RP IDF)
moins de 15 ans masculins & féminines	2008, 2009, (2010)	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2010, 2011, (2012)	Aucun

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu **sauf** sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de la COC IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accèsion du Pôle Île-de-France.

L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale

Une fois l'accord donné et après un match joué en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accèsion du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

87 durée des matchs et règles de jeu (aménagement exceptionnel)

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 16 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 16 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 16 ans	moins de 16 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 14 ans	moins de 14 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

87 durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

90 Délégué officiel

Toute demande de délégué officiel devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné.

92 Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matchs jeunes et adultes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Cas particuliers (catégories jeunes) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- À défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

93 formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'heure.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2° alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, heure) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

94.1.3 modification de date, d'heure et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'heure et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net).

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'heure et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

98.2.3.3 officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (N3 régionale féminine & pré-nationale masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

105 communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

107 modalités de classement**107.1 Points attribués**

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (*goal-average* 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn / *goal-average* 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

107.2 Égalité entre deux clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller ou aller/retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours du ou des deux matches (*goal average* particulier),
2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire lorsque les rencontres aller/retour ont eu lieu et le club visiteur lorsque seul le match aller a eu lieu,
3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 Égalité entre plusieurs clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles (*goal average* particulier),
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 Égalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.5 Égalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.6 Égalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE

Cf. guide financier (annuaire des textes réglementaires de la ligue).

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 € par match forfait.

3 HORAIRE DES RENCONTRES

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et amplitudes horaires suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins & les moins de 20 ans masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 14 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

4 ÉQUIPES RÉSERVES

4.1 Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1C.

4.2 Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

4.3 Accession en régional (aménagement exceptionnel)

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4.3 Accession en régional

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4.4 Accession en national

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau régional doit respecter l'article 108.2.5 des règlements généraux.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau national.

4.5 Dispositions particulières concernant les équipes masculines

(obligations jeunes nés entre 1999 et 2005, aménagement exceptionnel)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

4.5 Dispositions particulières concernant les équipes masculines

(obligations jeunes nés entre 2000 et 2006)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

4.6 Dispositions particulières concernant les équipes féminines**(obligations jeunes nés entre 1999 et 2005, aménagement exceptionnel)**

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

4.6 Dispositions particulières concernant les équipes féminines**(obligations jeunes nés entre 2000 et 2006)**

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

4.7 Limitation d'équipes réserves par poule des championnats plus de 16 ans (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional à l'exception de l'excellence féminine sera limité à 8 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 10 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes pour une division de 24 équipes, 14 équipes maximum pour une division de 28 équipes, 24 équipes pour une division de 48 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division.

Si ce quota dans les poules de N3 régionale féminine, pré-nationale féminine & masculine, ou d'excellence masculine est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) mettrait(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans les poules d'honneur masculine est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une (ou plusieurs) équipe.s réserve.s, l' (ou les) équipe.s réserve.s la (les) moins bien classée.s sera (seront) reléguée.s automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettrait(en)t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île-de-France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES

- a. La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- b. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- c. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- d. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- e. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

6.1 Repêchage ligue – comité

- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

6.2 Repêchage régional (N3 régionale – pré-nationale / prénationale – excellence / excellence – honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégable de la poule supérieure ;
- puis le deuxième relégable de la poule supérieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD sur la saison N, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

7 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS MASCULINS

7.1 Pré-nationale

7.1.1 Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

7.1.2 Composition

2 poules de 8 équipes en matches A/R (14 dates), puis play-offs et play-downs (sur 8 dates) avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.



7.1.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans les tableaux ci-dessous :

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles
1 poule de 6 en play-offs en matches A/R (1-2-3) & 2 poules de 5 en play-downs A/R (4-5 & 6-7-8) puis établissement d'un classement suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	1/2 finales croisées en A/R pour la montée + finales pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (3-4-5-6-7-8)	finale de classement en A/R	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

7.1.4 Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 16 équipes.

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- Les équipes classées de la 3^e à la 14^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat pré-nationale (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat excellence régional.

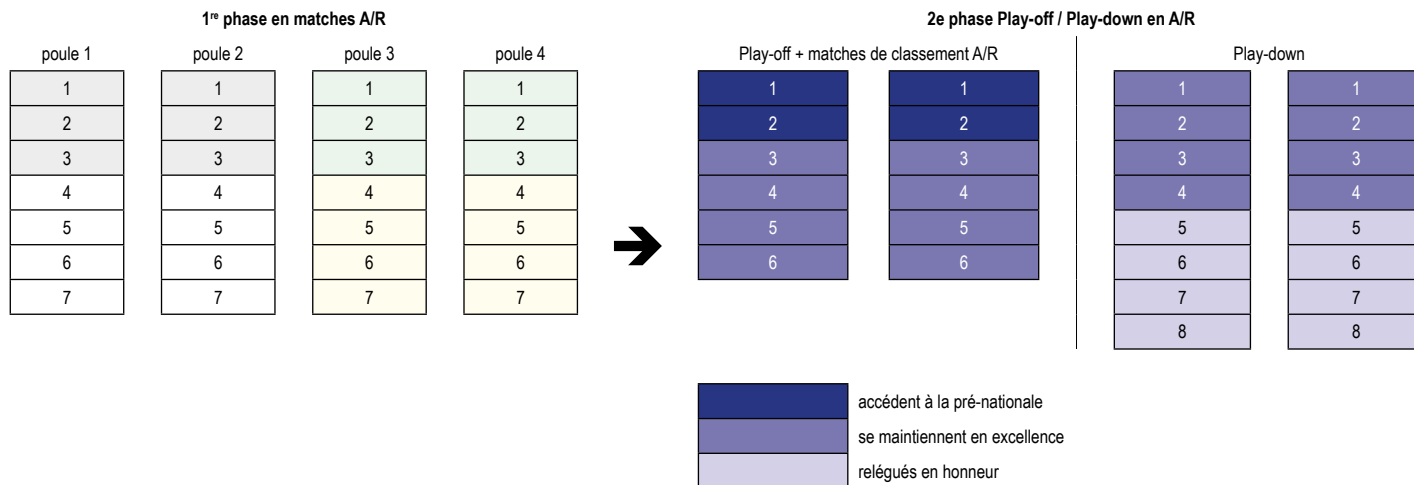
7.2 Excellence**7.2.1 Brûlage**

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

7.2.2 Composition

4 poules de 7 équipes en matches aller/retour sur 14 dates.

Puis 2^e phase sur 8 dates avec play-offs sur 2 poules de 6 équipes (avec résultats acquis de la première phase) + finales de classement / play-downs sur 2 poules de 8 équipes (avec résultats acquis de la première phase), soit 22 matches.

**7.2.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire**

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles
2 poules de 6 en play-offs en matches A/R (1-2-3) & 4 poules de 4 en matches A/R (4-5-6-7 de poules différentes) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	2 poules play-offs en matches A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & 4 poules de 5 sur 4 matches secs (3 & 7 de la même poule + 4-5-6 de poules différentes) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	2 poules play-offs en matches A/R (1-2) & 1 poule avec les 3 ^{es} en matches secs & 4 poules de 4 sur 3 matches secs (4-5-6-7 de poules différentes) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales croisées en A/R pour les 1 ^{ers} + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6-7) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales sur terrain neutre pour les 1 ^{ers} + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6-7) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

7.2.4 Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 28 équipes.

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée championne d'excellence et accède au championnat de pré-nationale. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 2^e à la 4^e place suivant le classement officiel accèdent également au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée directement derrière dans leur poule respective accèdera(ont) au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 5^e à la 20^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat excellence (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 21^e à la 28^e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat honneur.

7.3 Honneur

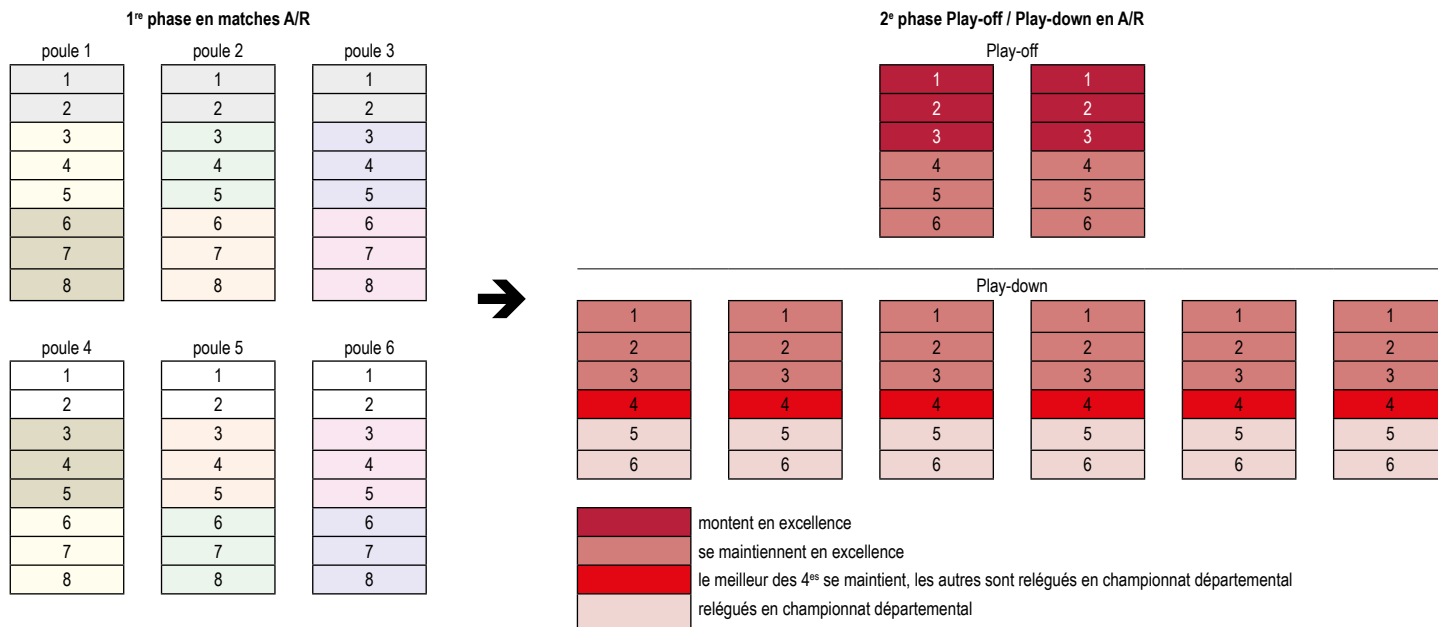
7.3.1 Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

7.3.2 Composition

6 poules de 8 équipes en matches A/R sur 14 dates.

Puis 2^e phase sur 8 dates avec play-offs (2 poules de 6 équipes) avec résultats acquis de la première phase/ play-downs (6 poules de 6 équipes) avec résultats acquis de la première phase + barrage en tournoi à 3 pour les descentes si nécessaire, soit 22 matches.



7.3.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 6 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles
3 poules de 4 en play-offs en matches A/R (1-2) + tournoi à 3 pour le titre sur terrain neutre & 3 poules de 6 en play-downs en matches A/R (3-4-5-6-7-8) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R sur 3 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	2 tournois à 3 pour les 1 ^{ers} sur terrain neutre + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6-7) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

7.3.4 Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 48 équipes.

À la fin de la compétition,

L'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée championne d'honneur et accède au championnat excellence. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence.

- Les équipes classées de la 2^e et à la 6 place suivant le classement officiel accèdent également au championnat excellence. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée(s) directement derrière accèdera(ont) au championnat excellence régional.
- Les équipes classées de la 7^e à la 31^e place se maintiennent en championnat honneur régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 32^e à la 48^e place sont relégués en championnat départemental.

7.4 Grille des montées et descentes - championnats masculins - saison 2021-2022

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10						D	D	D
	11				D	D	D	D	D
	12			D	D	D	D	D	D
	13		D	D	D	D	D	D	D
	14	D	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16	16

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M	M		
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15						D	D	D
	16					D	D	D	D
	17				D	D	D	D	D
	18			D	D	D	D	D	D
	19		D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
	25	D	D	D	D	D	D	D	D
	26	D	D	D	D	D	D	D	D
	27	D	D	D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	24



Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
HONNEUR	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	M	M
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								
	25								D
	26							D	D
	27						D	D	D
	28					D	D	D	D
	29				D	D	D	D	D
	30			D	D	D	D	D	D
	31		D	D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D	D
	41	D	D	D	D	D	D	D	D
	42	D	D	D	D	D	D	D	D
	43	D	D	D	D	D	D	D	D
	44	D	D	D	D	D	D	D	D
	45	D	D	D	D	D	D	D	D
	46	D	D	D	D	D	D	D	D
	47	D	D	D	D	D	D	D	D
	48	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		48	48	48	48	48	48	48	48

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	7
montées depuis championnats départementaux		15	15	15	15	15	15	15	15
	75	1	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2	2
	78	2	2	2	2	2	2	2	2
	91	2	2	2	2	2	2	2	2
	92	2	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2	2
	95	2	2	2	2	2	2	2	2

8 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS FÉMININS**8.1 N3 Régionale****8.1.1 Brûlage**

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

8.1.2 Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour sur 14 dates puis play-offs et play-downs sur 8 dates avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.

Un barrage entre les 2 derniers de play-offs et les 2 premiers de play-downs pourra être organisé sur un week-end si 4 ou 5 équipes franciliennes descendent du championnat de France N2.

**8.1.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire**

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles
play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (3-4-5-6-7-8)	finales de classement en A/R	établissement d'un classe- ment général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

8.1.4 Titre et accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 16 équipes.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- Les équipes classées de la 3^e à la 12^e place se maintiennent en championnat N3 régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 13^e à la 16^e place sont reléguées en championnat pré-national.

8.2 Pré-nationale

8.2.1 Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

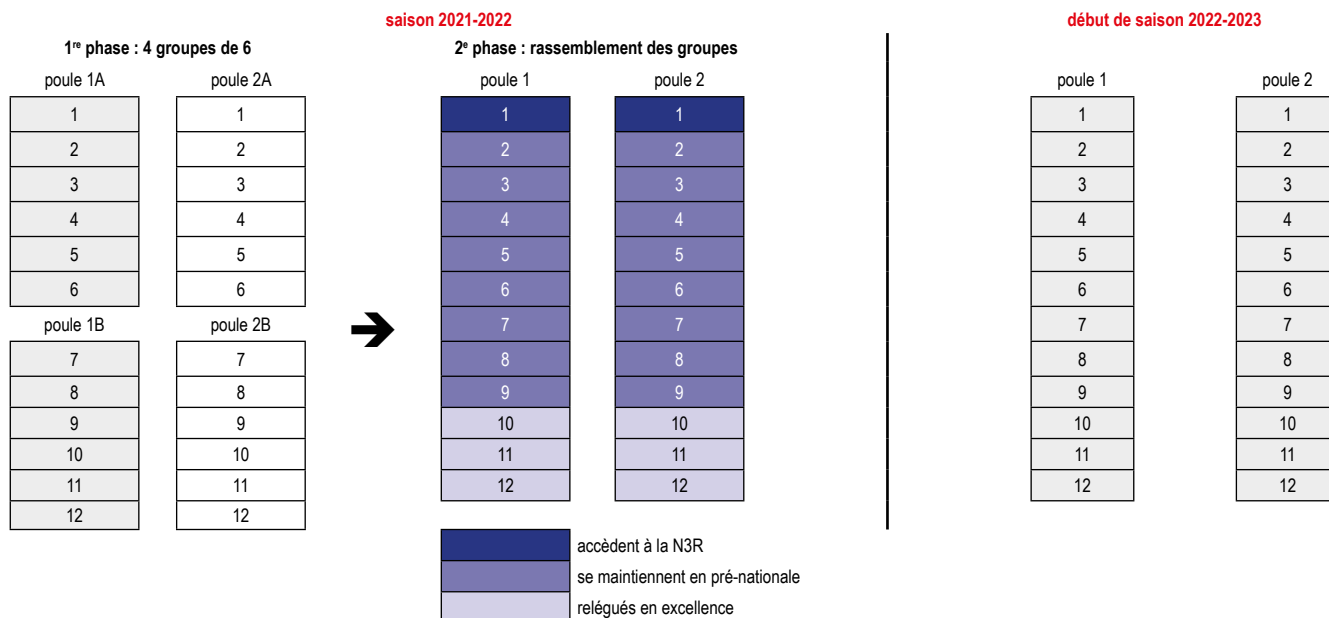
8.2.2 Composition

2 poules de 12 équipes divisées en sous-groupes (A & B) de 6.

Lors de la 1^{re} phase, les équipes des sous-groupes (A & B) se rencontrent en aller/retour (sur 10 dates).

Puis en 2^e phase, les équipes A rencontrent les équipes B de leur poule en aller/retour (sur 12 dates).

À noter : le classement dans Gest'hand ne fera pas apparaître les sous-groupes et ne fera apparaître tout au long des 2 phases que les poules 1 et 2 dans leur ensemble.



8.2.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 10 dates disponibles	si 8 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 4 dates disponibles
2 poules de 6 en A/R pour le niveau haut (1-2-3) & 2 poules de 6 en A/R pour le niveau bas (4-5-6)	play-offs / play-downs par 3 en A/R sur 2 poules par niveau + finales de classement en A/R	play-offs / play-downs par 3 en A/R sur 2 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	play-offs / play-downs par 2 en A/R sur 2 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes
si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles	
1/2 finales en A/R pour les 1 ^{ers} + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales sur terrain neutre pour les 1 ^{ers} + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes	

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

8.2.4 Titre et accession

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 24 équipes.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de pré-nationale et accèdera au championnat N3 régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat N3 régional.
- Les équipes classées à la 2^e et 4^e place suivant le classement officiel accèdent également au championnat N3 régional. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée(s) directement derrière accèderont au championnat N3 régional.
- Les équipes classées de la 3^e à la 18^e place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 19^e à la 24^e place sont reléguées en excellence.

8.3 Excellence

8.3.1 Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

8.3.2 Composition

2 poules de 12 équipes divisées en sous-groupes (A & B) de 6.

Lors de la 1^{re} phase, les équipes des sous-groupes (A & B) se rencontrent en aller/retour (sur 8 dates).

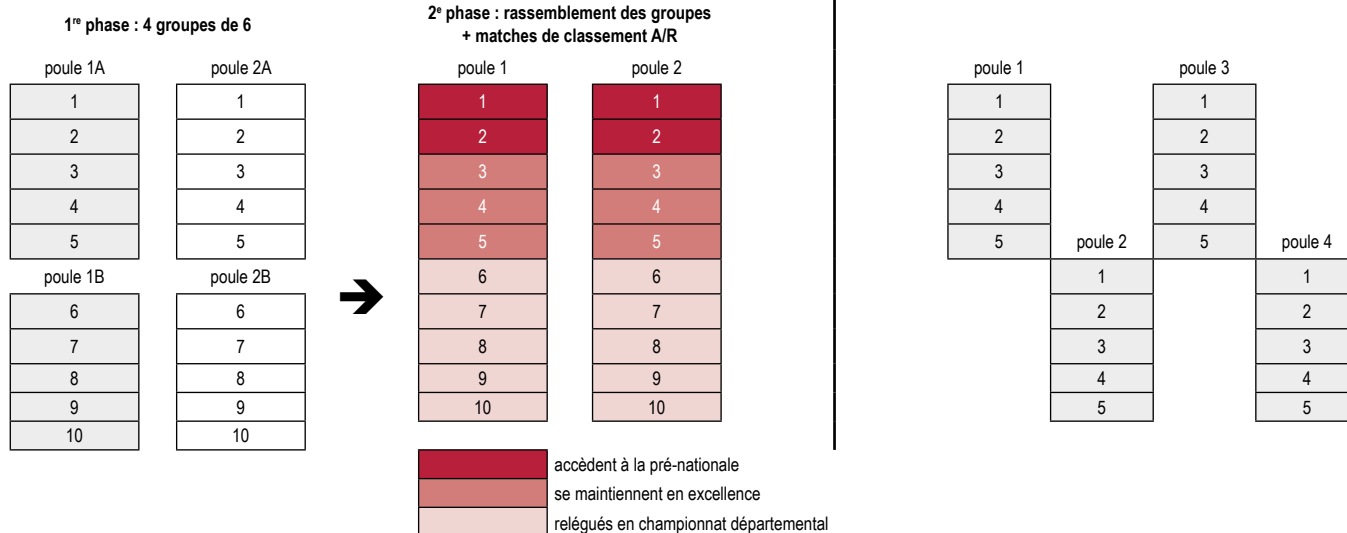
Puis en 2^e phase, les équipes A rencontrent les équipes B de leur poule en aller/retour (sur 10 dates).

À noter : le classement dans Gest'hand ne fera pas apparaître les sous-groupes et ne fera apparaître tout au long des 2 phases que les poules 1 et 2 dans leur ensemble.

À l'issue de la 2^e phase, un classement de 1 à 20 sera établi par le biais de finales de classement en matches aller-retour.

saïson 2021-2022

début de saison 2022-2023



8.3.3 Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 10 dates disponibles	si 8 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles
2 poules de 10 en play-offs / play-downs en A/R puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	2 poules de 4 en A/R pour le niveau haut (1-2) + finales de classement en A/R pour les 2 premiers & 2 poules de 6 en play-downs en A/R pour le pour le niveau bas (3-4-5) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/4 de finale croisés en A/R (1-2) puis 1/2 finales en AR & finale A/R avec les vainqueurs + 1/4 de finale croisés en A/R (3-4) + (1/4 en A/R, 1/2 en AR et finales pour les perdants du niveau haut et gagnant du niveau bas pour les descentes) & 1 poule de 4 en A/R (5)	1/4 de finale croisés en A/R (1-2) puis 1/2 finales en AR & finale sur terrain neutre avec les vainqueurs + 1/4 de finale croisés en A/R (3-4) + (1/4 en A/R, 1/2 et finales pour les perdants du niveau haut et gagnant du niveau bas pour les descentes) & 1/2 finales A/R & finale A/R (5)
si 4 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 0 dates disponibles	
1/4 de finale croisés en A/R (1-2) puis 1/2 finales en AR & finale A/R + 1/4 de finale croisés en A/R (3-4) + (1/4, 1/2 et finales pour les perdants du niveau haut et gagnant du niveau bas pour les descentes) & 1/2 finales A/R & finale A/R (5)	1/2 finales sur terrain neutre pour les 1 ^{ers} et pour les descentes si nécessaire + finale sur terrain neutre pour le titre, les montées si nécessaire et les descentes si nécessaire & matches de classement en A/R (2-3-4-5) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes	

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

8.3.4 Titre et accession

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 20 équipes.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de pré-nationale et accèdera au championnat pré-nationale. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées à la 2^e et 4^e place suivant le classement officiel accèdent également au championnat pré-nationale. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée(s) directement derrière accèderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 5^e à la 10^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat excellence (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 11^e à la 20^e place sont reléguées en championnat départemental.

4.4 Grille des montées et descentes – championnats féminins – saison 2021-2022

M = montée / B2 = barrage à 4 équipes avec 2 descentes sur 4 / B3 = barrage à 4 équipes avec 3 descentes sur 4 / D = descente

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
N3 RÉGIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7					B2	B3	D
	8					B2	B3	D
	9					B2	B3	D
	10				D	B2	B3	D
	11			D	D	D	D	D
	12		D	D	D	D	D	D
	13	D	D	D	D	D	D	D
	14	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		12	12	12	12	12	12	12

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							D
	14						D	D
	15					D	D	D
	16				D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5							D
	6						D	D
	7					D	D	D
	8				D	D	D	D
	9			D	D	D	D	D
	10		D	D	D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
	13	D	D	D	D	D	D	D
	14	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		20	20	20	20	20	20	20

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
montées depuis championnats départementaux		8	8	8	8	8	8	8
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95	1	1	1	1	1	1	1



9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS SAISON 2021-2022

9.1 Spécificités de ce championnat

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- pas de limitation de type de licences B, C, D et E
- impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon : 3
- classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

9.2 Composition

En attente de la confirmation du nombre d'équipes inscrites.

9.3 Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale.



TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

10 FORFAIT

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée.

12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX**12.1 Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées**

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

12.2 En cas de forfait d'une équipe à la suite de l'article 12.1

- > Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement C1 ci-dessus.
- > Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
- > Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON 2022-2023 (AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL)**13.1 Mode de qualification**

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

13.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour la saison 2022-2023 comme définie au point 1 à condition que le club ou la convention évolue en moins de 16 ans élite région et en moins de 18 région (ou national) sur l'année 2021-2022.
- Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison 2022-2023.

Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.

Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département perd sa place en championnat de France en finissant dans les places descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2 (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).

- b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour la saison 2022-2023 comme définie au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribués par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison 2022-2023, un club ou une convention doit, soit avoir participé au championnat de France sur la saison 2021-2022, soit avoir évolué en moins de 16 élite région sur la saison N ou soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans (2005) ayant participé un minimum de 6 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison 2021-2022.

13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1**13.1 Mode de qualification**

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

13.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour la saison N+1 comme définie au point 1 en respectant les conditions suivantes :

- soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional soit en terminant dans les 4 premières places en championnat excellence régional ou soit en championnat national sur la saison N.
- soit être qualifié en championnat moins de 18 ans élite régional ET en moins de 18 ans région ou national sur la saison N.

Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.

Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département perd sa place en championnat de France en finissant dans les places

descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2 (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).

- b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour la saison N+1 comme définie au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribués par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, un club ou une convention doit soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional soit en championnat moins de 18 régional élite ou soit en terminant dans les 4 premières places en championnat excellence régional sur la saison N.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON 2022-2023 (AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL)

14.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 16 ans de la saison 2021-2022 est qualifié pour le championnat de France de la saison 2022-2023 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année 2022-2023 à condition que son équipe évolue également en championnat moins de 16 ans ou à défaut termine dans les 2 premières places du plus haut niveau départemental moins de 14 sur la saison 2021-2022.
- Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 à la condition que l'équipe présentée évolue en championnat moins de 16 ans région sur la saison 2021-2022.

Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département fait perd une place à la ligue IDF en championnat de France en finissant dans les places descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2. (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).

- d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2.

14.2 Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans

- Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison 2022-2023, il faut, soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison 2021-2022, soit avoir participé au championnat régional moins de 16 ans élite de la saison 2021-2022.
- La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1

14.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 15 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année N+1 à condition que son club (ou entente) évolue également en championnat élite moins de 15 ans ou à défaut termine dans les 3 premières places du niveau excellence régional moins de 15 sur la saison N.
- Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 à la condition que l'équipe présentée évolue en championnat élite moins de 15 ans sur la saison N.

Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département fait perd une place à la ligue IDF en championnat de France en finissant dans les places descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2. (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).

- d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2.

14.2 Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans :

- Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 15 ans élite de la saison N.
- La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.
- La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS 2021-2022

15.1 Schéma de compétition

1^{re} phase délais départementaux	2^e phase barrages régionaux (par tirage au sort)
organisation départementale	8 poules de 2 sur matches A/R
date limite 17/10/2021	23-24/10/2021 & 6-7/11/21

4 clubs classés de 1 à 4 par comité

les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées en région

tirage au sort pour déterminer les poules :

- les vainqueurs sont qualifiés en région
- les perdants retournent en championnat départemental

barrage 1	barrage 2	barrage 3	barrage 4
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

barrage 5	barrage 6	barrage 7	barrage 8
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

Composition des poules comprenant chacune 2 premiers de comité

un tirage au sort sera effectué par la COC territoriale pour déterminer les 4 départements concernés ; ces poules seront complétées par les 2 meilleurs barragistes et 2 autres barragistes parmi les 6 restants (phase 2)

3^e phase délayages régionaux (en fonction des tirages et des résultats des barrages)		
6 poules de 4 sur 3 matches secs		
13-14/11/21, 20-21/11/21 & 27-28/11/21		
composition		résultats

poule A		poule B	
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
2 ^e	2 ^e	2	2
2 ^e	2 ^e	3	3
bar	bar	4	4

Diagram illustrating the transformation of a 2D array into a 1D array using row-major order:

poule C	poule D
1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^e	2 ^e
2 ^e	2 ^e
bar	bar

→

poule C	poule D
1	1
2	2
3	3
4	4

poule E	poule F	poule E	poule F
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
1 ^{er}	1 ^{er}	2	2
bar	bar	3	3
bar	bar	4	4

qualifiés en élite

qualifiés en excellence

4 ^e phase championnats régionaux (répartition équilibrée)
2 poules élite 2 poules excellence
à partir de décembre

élite A	élite B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

finalités en fonction des
dates restantes

ex. A	ex. B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

*finalités en fonction des
dates restantes*



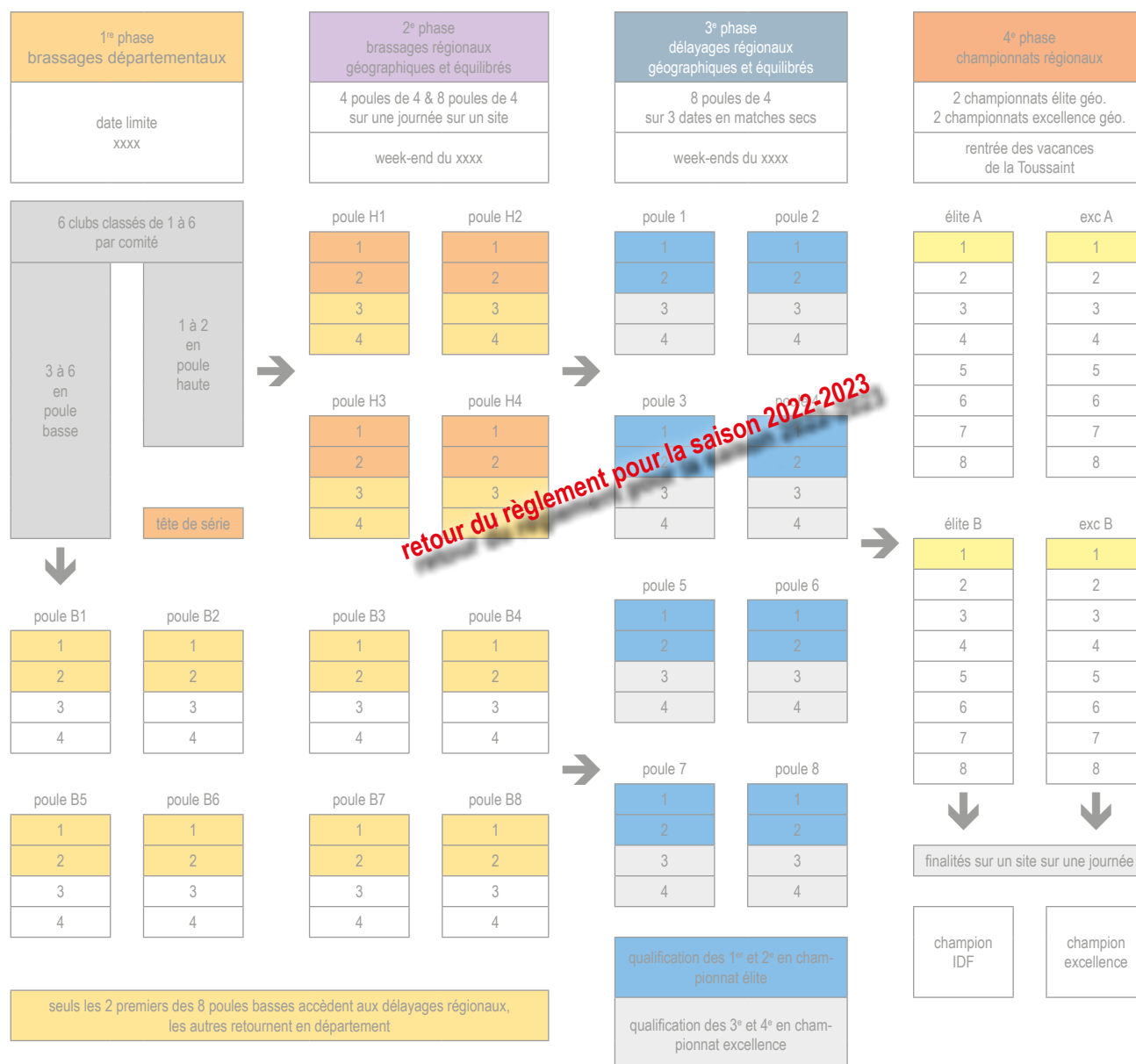
15.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS

15.1 Schéma de compétition



15.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES 2021-2022

16.1 Schéma de compétition

1^{re} phase délais départementaux	2^e phase barrages régionaux (par tirage au sort)
organisation départementale	8 poules de 2 sur matches A/R
date limite 17/10/2021	23-24/10/2021 & 6-7/11/21

4 clubs classés de 1 à 4 par comité

les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées en région

tirage au sort pour déterminer les poules :

- les vainqueurs sont qualifiées en région
- les perdants retournent en championnat départemental

barrage 1	barrage 2	barrage 3	barrage 4
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

barrage 5	barrage 6	barrage 7	barrage 8
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

Composition des poules comprenant chacune 2 premiers de comité

un tirage au sort sera effectué par la COC territoriale pour déterminer les 4 départements concernés ; ces poules seront complétées par les 2 meilleurs barragistes et 2 autres barragistes parmi les 6 restants (phase 2)

3^e phase délayages régionaux (en fonction des tirages et des résultats des barrages)		
6 poules de 4 sur 3 matches secs		
13-14/11/21, 20-21/11/21 & 27-28/11/21		
composition		résultats

poule A		poule B	
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
2 ^e	2 ^e	2	2
2 ^e	2 ^e	3	3
bar	bar	4	4

Diagram illustrating the transformation of a 2D array into a 1D array:

poule C		poule D	
1 ^{er}	1 ^{er}	➔	1
2 ^e	2 ^e		2
2 ^e	2 ^e		3
bar	bar		4

poule E	poule F	poule E	poule F
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
1 ^{er}	1 ^{er}	2	2
bar	bar	3	3
bar	bar	4	4

qualifiés en élite

qualifiés en excellence

4 ^e phase championnats régionaux (répartition équilibrée)
2 poules élite 2 poules excellence
à partir de décembre

élite A	élite B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

finalités en fonction des
dates restantes

ex. A	ex. B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

*finalités en fonction des
dates restantes*



U18

CHAMPIONNAT
ÎLE-DE-FRANCE

16.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES

16.1 Schéma de compétition



16.2 Titre

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 16 ANS MASCULINS

17.1 Schéma de compétition

1^{re} phase délayages départementaux	2^e phase barrages régionaux (par tirage au sort)
organisation départementale	8 poules de 2 sur matches A/R
date limite 17/10/2021	23-24/10/2021 & 6-7/11/21

4 clubs classés de 1 à 4 par comité

les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées en région

tirage au sort pour déterminer les poules :

- les vainqueurs sont qualifiés en région
- les perdants retournent en championnat départemental

barrage 1	barrage 2	barrage 3	barrage 4
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

barrage 5	barrage 6	barrage 7	barrage 8
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

Composition des poules comprenant chacune 2 premiers de comité
un tirage au sort sera effectué par la COC territoriale pour déterminer les 4 départements concernés ; ces poules seront complétées par les 2 meilleurs barragistes et 2 autres barragistes parmi les 6 restants (phase 2)

3^e phase délayages régionaux (en fonction des tirages et des résultats des barrages)		
6 poules de 4 sur 3 matches secs		
13-14/11/21, 20-21/11/21 & 27-28/11/21		
composition		résultats

poule A		poule B	
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
2 ^e	2 ^e	2	2
2 ^e	2 ^e	3	3
bar	bar	4	4

Diagram illustrating the transformation of a 2D array into a 1D array:

poule C	poule D
1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^e	2 ^e
2 ^e	2 ^e
bar	bar

→

poule C	poule D
1	1
2	2
3	3
4	4

poule E	poule F	poule E	poule F
1 ^{er}	1 ^{er}	1	1
1 ^{er}	1 ^{er}	2	2
bar	bar	3	3
bar	bar	4	4

 qualifiés en élite
 qualifiés en excellence

4 ^e phase championnats régionaux (répartition équilibrée)
2 poules élite 2 poules excellence
à partir de décembre

élite A	élite B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

finalités en fonction des
dates restantes

ex. A	ex. B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

*finalités en fonction des
dates restantes*



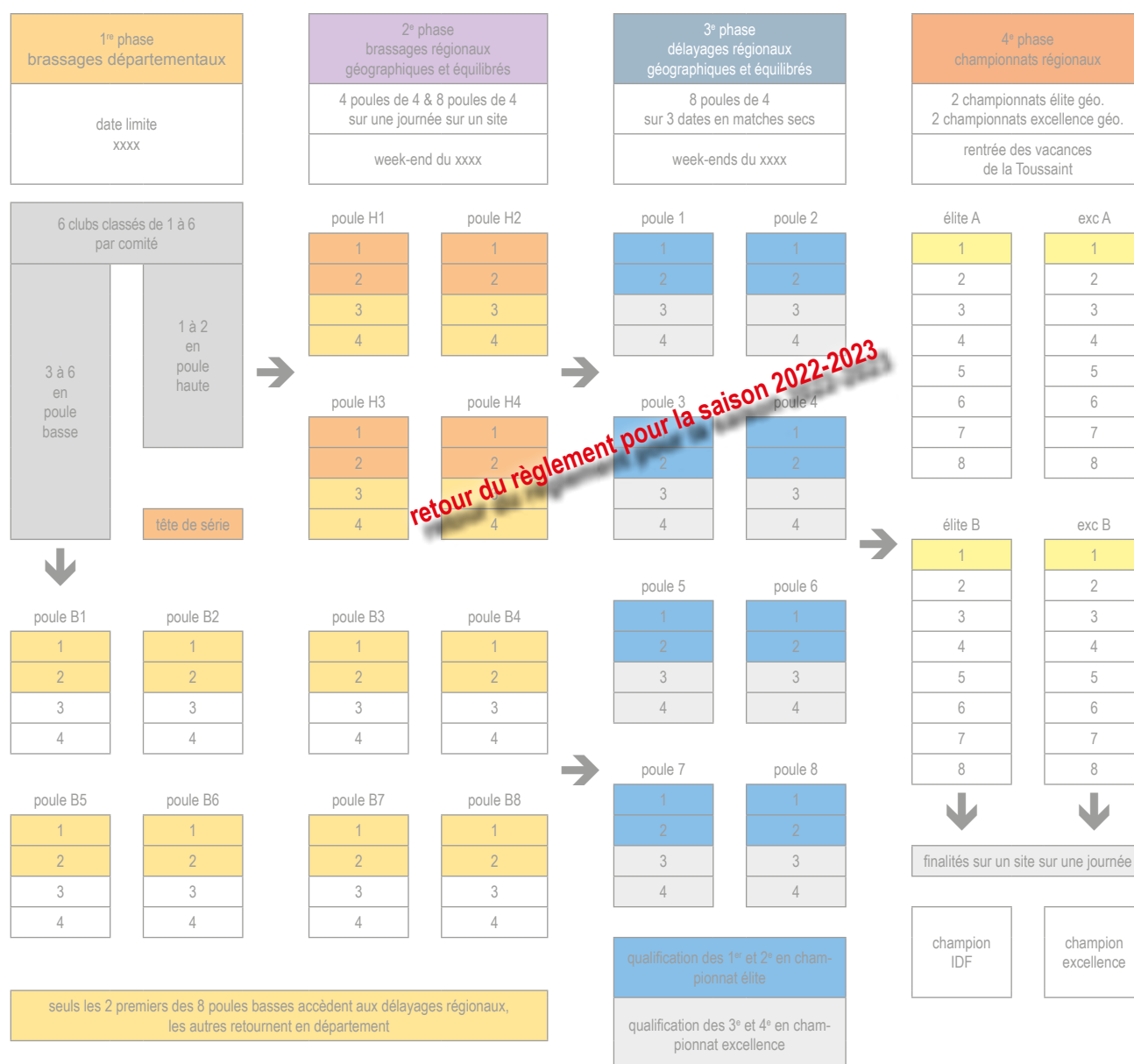
17.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence.

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS

17.1 Schéma de compétition



17.2 Titre

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

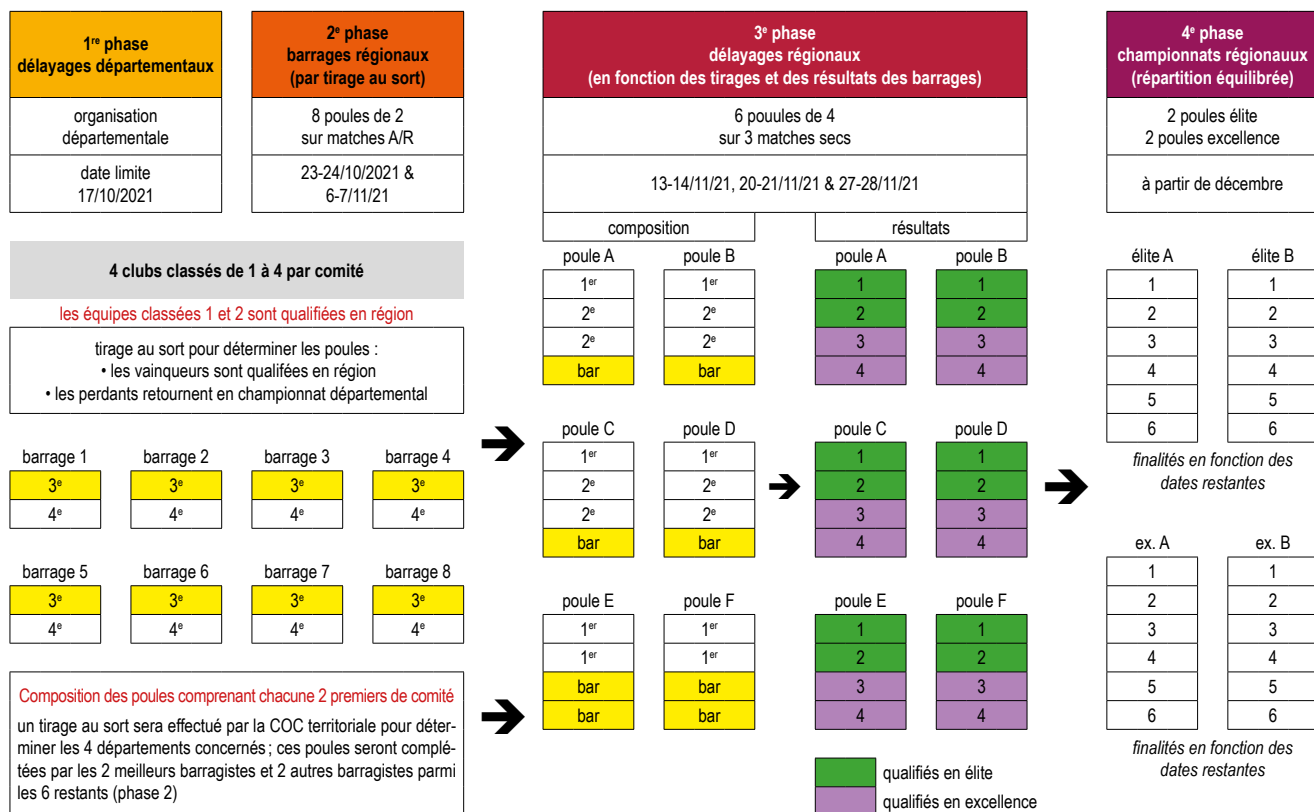
L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

L'équipe classée à la première place entre les deux poules honneur sera déclarée championne d'honneur

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 16 ANS FÉMININES

18.1 Schéma de compétition



18.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES

18.1 Schéma de compétition



18.2 Titre

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France et accèdera au championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 14 ANS MASCULINS & FÉMININES (AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL)**19.1 Règle de participation**

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

**19.2 Formule de jeu**

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

19.3 Challenge à 46 équipes***19.3.1 Schéma de compétition**

75 4 clubs	77 6 clubs	78 6 clubs	91 6 clubs	92 6 clubs	93 6 clubs	94 6 clubs	95 6 clubs	dans dpts
30 équipes réparties en 10 poules de 3 (les 2 meilleures équipes classées de chaque département sont exemptées) <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 20 qualifiés</i>								1 ^{re} journée
36 équipes (les 20 équipes du 1 ^{er} tour + les 16 équipes exemptes) réparties en 12 poules de 3 <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 24 qualifiés</i>								2 ^e journée
24 équipes réparties en 6 poules de 4 équipes <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 12 qualifiés</i>								3 ^e journée
12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes <i>Seul le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant, soit 4 qualifiés</i>								4 ^e journée
1/2 FINALES Les 4 équipes restantes								5 ^e journée
FINALE								6 ^e journée

* Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

19.3.2 Organisation de la 5^e journée :

Match 1 : 1/2 finale croisée féminine
Match 2 : 1/2 finale croisée féminine
Match 3 : 1/2 finale croisée masculine
Match 4 : 1/2 finale croisée masculine

19.3.3 Organisation de la 6^e journée :

Match 1 : finale féminine
Match 2 : finale masculine

19.4 Titre

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.
À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES**19.1 Règle de participation**

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

**19.2 Formule de jeu**

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

19.3 Challenge à 46 équipes***19.3.1 Schéma de compétition**

* Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

19.3.2 Organisation de la 5^e journée

Match 1 : 1/2 finale croisée féminine
Match 2 : 1/2 finale croisée féminine
Match 3 : 1/2 finale croisée masculine
Match 4 : 1/2 finale croisée masculine

19.3.3 Organisation de la 6^e journée :

Match 1 : finale féminine
Match 2 : finale masculine

19.4 Titre

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.
À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

TITRE 5 – Coupe de la Ligue – règlement particulier

20 LA COUPE DE LA LIGUE

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire évoluant en championnat régional ou départemental, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

21 RÈGLE DE PARTICIPATION

Un club évoluant en championnat régional ou départemental masculin ou féminin pourra engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe en coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 6 matches en championnat de France (adulte) ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

22 CONCLUSION

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

23 ARBITRAGE

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

24 DURÉE DES RENCONTRES

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les 1/4 de finale et les 1/2 finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

25 FDME

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

26 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE

La coupe de la ligue des régionaux et départementaux se déroulera sur 4 phases :

- phase départementale concernant les 1/128^e et 1/64^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint ;
- phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël ;
- phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^e à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^e de finales à jouer avant les vacances de Pâques ;
- phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront le même jour.

Les 2 finales de la coupe de la ligue des régionaux & départementaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

27 VAINQUEURS DE COUPE

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux recevront une coupe à titre définitif.

28 FORFAIT

Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

29 CALENDRIER MASCULIN 2021-2022

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS								VÉT.	MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 16 ANS			MOINS DE 14 ANS	
		nés en 2004 et avant									86 et avant	2004-05-06			2006-07-08			2008-09-10
Dates		Ch Fr N1 *	Ch Fr N2 *	Ch Fr N3 *	Prénat.	Exc.	Hon.	Coupe ligue	Coupe France *		Ch Fr U18 *	Champ Rég	Inter Pôle	Inter Ligue	Champ Rég	Intercom 2007	Chall Rég	Intercom 2008
Nbre d'équipe par poule					8	7	8	reg / dep	reg / dep									
WE 15-août-2021	Été																	
WE 22-août-2021	Été																	
WE 29-août-2021	Été																	
WE 05-sept-2021																		
WE 12-sept-2021		1	1	1							1							
WE 19-sept-2021		2	2	2				1/128			2	Dep			Dep			
WE 26-sept-2021		3	3	3	1	1	1				3	Dep			Dep			
WE 03-oct-2021		R	R	R	2	2	2				R	Dep		20-21	Dep			
WE 10-oct-2021		4	4	4	3	3	3				4	Dep			Dep			
WE 17-oct-2021		5	5	5	4	4	4				5	Dep			Dep			
WE 24-oct-2021	Toussaint	6	6	6	5	5	5				6	Bar 3/4			Bar 3/4			
WE 31-oct-2021	Toussaint	R	R	R					1er tour		R							
WE 07-nov-2021	TIBY U19	R	R	R				1/64			R	Bar 3/4			Bar 3/4	R1		
WE 14-nov-2021		7	7	7	6	6	6				7	Del 1			Del 1			
WE 21-nov-2021		8	8	8	7	7	7				8	Del 2			Del 2			
WE 28-nov-2021		9	9	9					2e tour		9	Del 3			Del 3			
WE 05-déc-2021		10	10	10	8	8	8				R					R2/R3		R1
WE 12-déc-2021		11	11	11	9	9	9				11	1			1		1er tour	
WE 19-déc-2021	Noël	R	R	R					3e tour		R					Fin rég		R2
WE 26-déc-2021	Noël																	
WE 02-janv-2022	Noël							1/32										
WE 09-janv-2022					10	10	10					2			2			
WE 16-janv-2022					R	R	R		4e tour		1	3			3			
WE 23-janv-2022		R	R	R	11	11	11				2	4			4			
WE 30-janv-2022		R	R	R	12	12	12				R							R3
WE 06-févr-2022		12	12	12	13	13	13				3	5			5			
WE 13-févr-2022		13	13	13	14	14	14				4	6			6		2e tour	
WE 20-févr-2022	Hiver	14	14	14					Fin Sect		R							
WE 27-févr-2022	Hiver	R	R	R							R							
WE 06-mars-2022	Hiver	R	R	R				1/16			R							Fin Reg
WE 13-mars-2022		15	15	15	1	1/1	1				5	7			7			
WE 20-mars-2022		R	R	R	2	2/2	2				6	R			R			
WE 27-mars-2022		16	16	16	3	3/3	3				7	8			8			
WE 03-avr-2022		17	17	17	4	4/4	4				R	9			9			
WE 10-avr-2022		18	18	18	5	5/5	5				8	10			10			
WE 17-avr-2022	TIBY U21	R	R	R	R	R	R		Fin Zone		R	R			R			1er tour
WE 24-avr-2022	Printemps	19	19	19							R						3e tour	
WE 01-mai-2022	Printemps	20	20	20							9							
WE 08-mai-2022	Printemps	R	R	R				1/8			R			21-22				
WE 15-mai-2022		21	21	21	6	6/6	6				10	1			1			
WE 22-mai-2022		22	22	22	7	R/7	R					2			2		4e tour	
WE 29-mai-2022		Tour Fin	Tour Fin	Tour Fin	8	Fin/8	Fin				Fin	3			3			
WE 05-juin-2022		Fin	Fin	Fin				1/4 et 1/2				4			4			Fin
WE 12-juin-2022									Finales			Bar Fra			Bar Fra		Fin	
WE 19-juin-2022									Finales			Bar Fra			Bar Fra			
WE 26-juin-2022																		
WE 03-juil-2022																		
WE 10-juil-2022	Été																	

* les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans présager de potentielles modifications.

Del : Délaysages

Fin : Finalités

IL : Interligue

D : Dispo

R : Report

Bar : Barrage CF U18M & U17F

T : Tournoi

CaD : Tour de cadrage

PF : Petites finales

R1, R2 : Tour régional

Congés

Évènement

2021 2022

Toussaint 01/11/21
 Armistice 11/11/21
 Pâques 17/04/22
 Lundi de Pâques 18/04/22
 Fête du travail 01/05/22
 Victoire 1945 08/05/22
 Ascension 26/05/22
 Pentecôte 06/06/22

Vacances scolaires :

Reprise le jeudi 2 septembre 2021
 Toussaint : Fin des cours le samedi 23 octobre 2020
 Reprise des cours le lundi 8 novembre 2020
 Noël : Fin des cours le samedi 18 décembre 2021
 Reprise des cours le lundi 3 janvier 2022
 Hiver : Fin des cours le samedi 19 février 2022
 Reprise des cours le lundi 7 mars 2022
 Printemps : Fin des cours samedi 23 avril 2022
 Reprise des cours le lundi 9 mai 2022
 Été : Fin des cours le jeudi 7 juillet 2022

30 CALENDRIER FÉMININ 2021-2022

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS								MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 16 ANS			MOINS DE 14 ANS	
		nés en 2004 et avant								2004-05-06			2006-07-08			2008-09-10	
Dates		Ch Fr D2 *	Ch Fr N1 *	Ch Fr N2 *	N3 Rég	Prénat.	Exc.	Coupe ligue	Coupe France *	Ch Fr U17 *	Champ Rég	Inter Pôle	Inter Ligue	Champ Rég	Intercom 2007	Chall Rég	Intercom 2008
Nbre d'équipe par poule					8	12	10	rég / dép	rég / dép								
WE 15-août-2021	Été																
WE 22-août-2021	Été																
WE 29-août-2021	Été	1															
WE 05-sept-2021		2															
WE 12-sept-2021		CDF1	1	1						1							
WE 19-sept-2021		3	2	2				1/128		2	Dep			Dep			
WE 26-sept-2021		4	3	3	1	1	1			3	Dep			Dep			
WE 03-oct-2021		5	4	4	2	2	2			4	Dep			Dep			
WE 10-oct-2021		R	R	R	3	3	3			R	Dep		20-21	Dep			
WE 17-oct-2021		CDF2	5	5	4	4	4			5	Dep			Dep			
WE 24-oct-2021	Toussaint	6	6	6	5	5	5			6	Bar 3/4			Bar 3/4			
WE 31-oct-2021	Toussaint	7	7	R					1er tour	R							
WE 07-nov-2021	TIBY U19	8	8	7		6		1/64		R	Bar 3/4			Bar 3/4	R1		
WE 14-nov-2021		CDF3	9	8	6	7	6			7	Del 1			Del 1			
WE 21-nov-2021		9	10	9	7	8	7			8	Del 2			Del 2			
WE 28-nov-2021			11	R					2e tour	R	Del 3			Del 3			
WE 05-déc-2021					8	9	8			9					R2/R3		R1
WE 12-déc-2021					9	10	9			10	1			1		1er tour	
WE 19-déc-2021	Noël								3e tour	R					Fin rég		R2
WE 26-déc-2021	Noël																
WE 02-janv-2022	Noël							1/32									
WE 09-janv-2022		10	12	10	10	1	10			1	2			2			
WE 16-janv-2022		11 & CDF 1/8	13	11	R	R	R10		4e tour	2	3			3			
WE 23-janv-2022		12	14	12	11	2	1			R	4			4			
WE 30-janv-2022		R	R	R	12	3	2				R	IP		R			R3
WE 06-févr-2022		13	15	13	13	4	3			3	5			5			
WE 13-févr-2022		14	16	14	14	5	4			4	6			6		2e tour	
WE 20-févr-2022	Hiver	15	R	R					Fin Sect	R							
WE 27-févr-2022	Hiver	16	17	15						5							
WE 06-mars-2022	Hiver	R	R	R				1/16		R							Fin Reg
WE 13-mars-2022		17 CDF 1/4	18	16	1	6	5			6	7			7			
WE 20-mars-2022		18	19	17	2	7	6			7	8			8			
WE 27-mars-2022		19	20	R	3	8	7			R	R		21-22	R			
WE 03-avr-2022		20	21	18	4	9	8			8	9			9			
WE 10-avr-2022		21 CDF 1/2	22	19	5	10	9			9	10			10			
WE 17-avr-2022	TIBY U21	R	23	20	R	R	R		Fin Zone	R	R			R			1er tour
WE 24-avr-2022	Printemps		R	R						R						3e tour	
WE 01-mai-2022	Printemps	22	24	21						10							
WE 08-mai-2022	Printemps	23	25	R				1/8		R							
WE 15-mai-2022		24	26	22	6	11	10			1/4	1			1			
WE 22-mai-2022		25			7	12	R				2			2		4e tour	
WE 29-mai-2022		R	Bar. A		8	Fin	Fin			Fin	3			3			
WE 05-juin-2022		26	Bar. R					1/4 et 1/2			4			4			Fin
WE 12-juin-2022		Fin CDF							Finales					Bar Fra		Fin	
WE 19-juin-2022								Finales						Bar Fra			
WE 26-juin-2022																	
WE 03-juil-2022																	
WE 10-juil-2022	Été																

* les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans présager de potentielles modifications.

Del : Délaiages
 IL : Finalités
 IL : Interligue
 D : Dispo
 R : Report
 Bar : Barrage CF U18M & U17F
 T : Tournoi
 CaD : Tour de cadrage
 PF : Petites finales
 R1, R2 : Tour régional

Congés
 Événement

2021 2022
 Toussaint 01/11/21
 Amistice 11/11/21
 Pâques 17/04/22
 Lundi de Pâques 18/04/22
 Fête du travail 01/05/22
 Victoire 1945 08/05/22
 Ascension 26/05/22
 Pentecôte 06/06/22

Vacances scolaires :
 Reprise le jeudi 2 septembre 2021
 Toussaint : Fin des cours le samedi 23 octobre 2020
 Reprise des cours le lundi 8 novembre 2020
 Noël : Fin des cours le samedi 18 décembre 2021
 Reprise des cours le lundi 3 janvier 2022
 Hiver : Fin des cours le samedi 19 février 2022
 Reprise des cours le lundi 7 mars 2022
 Printemps : Fin des cours samedi 23 avril 2022
 Reprise des cours le lundi 9 mai 2022
 Été : Fin des cours le jeudi 7 juillet 2022

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 6	1 / 4	3 / 5	8 / 12	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	6 / 3	4 / 2	5 / 1	12 / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / 6	2 / 3	11 / 10	7 / 12	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9 / 7	8 / 11	12 / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	7 / 8	10 / 9	11 / 12	10	
seconde phase	11	1 / 7	2 / 8	3 / 9	4 / 10	5 / 11	6 / 12	18	seconde phase
	12	9 / 1	10 / 2	11 / 3	12 / 4	7 / 5	8 / 6	17	
	13	1 / 8	2 / 7	3 / 10	4 / 9	5 / 12	6 / 11	20	
	14	10 / 1	9 / 2	12 / 3	11 / 4	8 / 5	7 / 6	19	
	15	1 / 11	2 / 12	3 / 8	4 / 7	5 / 9	6 / 10	22	
	16	12 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	10 / 5	9 / 6	21	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 20 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 5 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / Exempt	1 / 4	3 / 5	8 / Exempt	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	Exempt / 3	4 / 2	5 / 1	Exempt / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / Exempt	2 / 3	11 / 10	7 / Exempt	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	Exempt / 4	9 / 7	8 / 11	Exempt / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / Exempt	7 / 8	10 / 9	11 / Exempt	10	
seconde phase	11	1 / 9	2 / 10	3 / 11	4 / 7	5 / 8		16	seconde phase
	12	10 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	9 / 5		17	
	13	1 / 11	2 / 7	3 / 8	4 / 9	5 / 11		18	
	14	7 / 1	8 / 2	9 / 3	10 / 4	11 / 5		19	
	15	1 / 8	2 / 9	3 / 10	4 / 11	5 / 7		20	

GRILLE DE 9 ou 10 ÉQUIPES SUR 18 DATES
(sécurisée avec 1 groupes de 10 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	journée retour
poule unique	1	10 / 1	9 / 2	3 / 8	7 / 4	5 / 6	10
	2	1 / 9	8 / 10	2 / 7	6 / 3	4 / 5	11
	3	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 2	3 / 4	12
	4	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	2 / 3	13
	5	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	14
	6	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 10	15
	7	1 / 4	3 / 5	6 / 2	10 / 7	8 / 9	16
	8	3 / 1	2 / 4	5 / 10	9 / 6	7 / 8	17
	9	1 / 2	10 / 3	4 / 9	8 / 5	6 / 7	18

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
 (sécurisée avec 2 groupes de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 3	1 / 4	6 / 7	5 / 8	5	sous-poule B
	2	3 / 1	4 / 2	7 / 5	8 / 6	6	
	3	3 / 4	1 / 2	7 / 8	5 / 6	7	
	4	4 / 1	3 / 2	8 / 5	7 / 6	8	
seconde phase	9	1 / 7	2 / 8	3 / 5	4 / 6	13	seconde phase
	10	8 / 1	5 / 2	6 / 3	7 / 4	14	
	11	1 / 5	2 / 6	3 / 7	4 / 8	15	
	12	6 / 1	7 / 2	8 / 3	5 / 4	16	

GRILLE DE 7 ou 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
POULE UNIQUE	1	8 / 1	7 / 2	3 / 6	5 / 4	8
	2	1 / 7	2 / 5	4 / 3	6 / 8	9
	3	1 / 6	3 / 2	8 / 4	5 / 7	10
	4	5 / 1	2 / 8	7 / 3	4 / 6	11
	5	1 / 4	6 / 2	3 / 5	8 / 7	12
	6	3 / 1	2 / 4	5 / 8	7 / 6	13
	7	1 / 2	8 / 3	4 / 7	6 / 5	14

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 8 ÉQUIPES SUR 8 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
PO / PD 4 + 4	1	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	5
	2	7 / 1	8 / 2	5 / 3	6 / 4	6
	3	1 / 6	2 / 5	3 / 8	4 / 7	7
	4	5 / 1	6 / 2	7 / 3	8 / 4	8

GRILLE DE 5 ou 6 ÉQUIPES SUR 10 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	8
	2	5 / 1	4 / 2	6 / 3	9
	3	1 / 6	2 / 3	5 / 4	10
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	11
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	12

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 8 DATES

(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 2 + 2 + 2	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	5
	2	4 / 2	5 / 1	6 / 3	6
	3	1 / 3	2 / 5	4 / 6	7
	4	6 / 1	3 / 2	5 / 4	8

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 6 DATES

(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 3 + 3	1	1 / 5	2 / 6	3 / 4	4
	2	6 / 1	4 / 2	5 / 3	5
	3	1 / 4	2 / 5	3 / 6	6

GRILLE DE 3 ou 4 ÉQUIPES SUR 6 DATES

(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	5
	3	1 / 2	3 / 4	6

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 4 ÉQUIPES SUR 4 DATES

(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
PO / PD 2 + 2	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	3

GRILLE DE TOURNOI À 4 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	1 / 3	2 / 4	1 / 4	2 / 3
-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

GRILLE DE TOURNOI À 3 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	1 / 3	2 / 3
-----------	-------	-------	-------

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

